

Université Hassan I
Faculté des sciences juridiques et politiques

Concours d'accès au Master Droit des Relations d'affaires
Épreuve écrite : QCM
2022/2023

A chaque question, une ou plusieurs réponses sont possibles.

- 1- Qu'est-ce que le droit des sociétés ?
 - a- C'est l'ensemble des disciplines qui se donnent pour objet d'étude, divers aspects de la réalité humaine.
 - b- C'est l'ensemble des règles qui régissent un groupe d'individus unifiés par un réseau de relations, de traditions et d'institutions.
 - c- C'est la branche du droit public qui étudie les sociétés civiles et commerciales.
- 2- L'entreprise individuelle.
 - a- Elle est un sujet de droit.
 - b- Elle n'a pas de personnalité juridique.
 - c- Elle est régie par la loi 17/95
- 3- Quel est le nombre minimum d'associés dans la plupart des sociétés (hors sociétés unipersonnelles) ?
 - a- 1
 - b- 2
 - c- 5
 - d- 8
- 4- Quel est le nombre minimum d'associés dans la société en commandite par actions ?
 - a- 3 commandités et 1 commanditaire
 - b- un commandité et 3 commanditaires
 - c- 2 commandités et 2 commanditaires
- 5- La société à responsabilité limitée dont le nombre d'associé dépasse un nombre légal devra être transformé
 - a- Si le nombre d'associés excède 30
 - b- Se transforme en société anonyme
 - c- Dans un délai de deux ans,
 - d- Sous peine de nullité
- 6- Quand une SA a moins de 5 membres, dans quel délai doit-elle régulariser la situation ?
 - a- Sans délai.
 - b- 1 ans
 - c- 2 ans
 - d- 6 mois
- 7- Dans une SNC.
 - a- Les associés peuvent être des commerçants ou de nos commerçants.
 - b- Tous les associés doivent obligatoirement avoir la qualité de commerçants
 - B- Une société anonyme

- a- Peut être constituée exclusivement de personnes morales.
 - b- Ne peut être constituée exclusivement de personnes morales.
- 9- L'apport en société**
- a- Est un contrat translatif
 - b- Est un contrat à titre gratuit
 - c- Est un contrat commutatif
 - d- Est un contrat aléatoire
- 10- Parmi les éléments suivants, lesquels sont des apports en nature ?**
- a- L'apport d'un fonds de commerce
 - b- L'apport d'une créance
 - c- L'apport en usufruit
 - d- L'apport d'une connaissance technique
- 11- Quels types d'apports peut-on trouver dans une SA ?**
- a- Des apports en nature
 - b- Des apports en numéraire
 - c- Des apports en industrie
 - d- Des apports de biens
- 12- Une clause léonine :**
- a- Est réputée non écrite
 - b- Existe lorsque la totalité des bénéfices est attribuée à un associé ou à une partie seulement des associés
 - c- Entraîne la nullité de la société
 - d- Existe lorsque le partage des bénéfices et pertes dépend de la part des associés dans le capital social
- 13- La libération des apports dans une SA, se réalise comme suit :**
- a- La libération du quart au moins de la valeur nominale des actions souscrites.
 - b- La libération des 2/3 de la valeur nominale des actions souscrites
 - c- Le reste dans un délai de 3 ans à partir de la date d'immatriculation
 - d- Le reste dans un délai de 5 ans à partir de la date d'immatriculation
- 14- Les associés ne peuvent être remboursés sur le capital au cours de la vie sociale.**
- a- Vrai
 - b- Faux
- 15- Qu'est-ce que l'affectio societatis ?**
- a- Ce sentiment d'affection par l'employé à l'égard de son entreprise.
 - b- La volonté de collaborer à une entreprise commune afin de participer aux bénéfices ou économies et aux pertes.
- 16- Dans les sociétés de personnes, les apports en nature décrits et évalués dans les statuts, sont soumis à la procédure de vérification par les commissaires aux apports**
- a- Vrai
 - b- Faux
- 17- Citez les quatre informations nécessaires à l'individualisation d'une société :**
- a- Sa dénomination sociale, son siège social, sa nationalité et son patrimoine.
 - b- Sa dénomination sociale, son patrimoine, son siège fiscal et son domicile.
 - c- Sa dénomination sociale, sa nationalité, son logement social et son patrimoine.

18-Qu'est-ce qu'une obligation naturelle ?

- a. Une obligation morale sanctionnée juridiquement
- b. Une obligation morale qui se transforme en obligation civile si elle est exécutée
- c. Une obligation morale consentie spontanément

19-Sur quel concept se fonde la théorie selon laquelle le contrat puise sa force obligatoire dans la volonté des contractants ?

- a. L'autonomie de la volonté
- b. Le consensualisme
- c. La liberté contractuelle

20-L'incapacité juridique d'un mineur cesse :

- a. Si le mineur détient un droit de propriété sur un immeuble.
- b. Lors de sa majorité à 18 ans.
- c. Si le mineur exerce une activité commerciale
- d. En cas d'émancipation.
- e. En cas de décès de ses deux parents.

21-L'effet relatif des conventions signifie que :

- a. Les conventions ne peuvent être modifiées que par un nouvel accord
- b. Les conventions ne profitent qu'aux parties à l'acte
- c. Les conventions ne peuvent pas nuire aux intérêts des tiers à l'acte
- d. Le juge peut remodeler le contrat manifestement déséquilibré

22- La période des pourparlers correspond à une période précontractuelle de négociation. La rupture des pourparlers est donc possible à l'initiative de n'importe laquelle des parties

- a. Vrai
- b. Faux

23-Seule la partie victime d'une erreur peut demander la nullité du contrat

- a. Vrai
- b. Faux

24-La clause qui prévoit le paiement d'une indemnité forfaitaire par le contractant en cas d'inexécution du contrat porte le nom de :

- a. Clause moratoire
- b. Clause pénale
- c. Clause de viduité
- d. Clause de réserve de responsabilité

25- Le terme

- a. dépend d'un événement futur et certain
- b. dépend d'un événement futur et incertain

26- La condition est :

- a. Un événement futur qui peut conditionner la naissance d'une obligation
- b. un événement future de réalisation certaine
- c. un événement future de réalisation incertaine

27- Une condition est dite "potestative" lorsque :

- a. Elle contient un terme extinctif, permettant de mettre fin aux obligations

- b. L'événement qui y est attaché dépend de la volonté du débiteur
- c. Sa réalisation est impossible ou irréalisable
- d. Celle-ci peut être prédite ou réalisée à l'avance par le créancier ou le débiteur

28- Laquelle de ces deux affirmations, relatives à la condition, est exacte ?

- a. L'accomplissement de la condition suspensive suspend l'obligation
- b. L'accomplissement de la condition résolutoire éteint rétroactivement l'obligation
- c. Les deux réponses sont vraies
- d. Les deux réponses sont fausses

29- Quelle affirmation, relative à la condition, est fausse ?

- a. Les parties peuvent prévoir que l'accomplissement de la condition rétroagira au jour du contrat
- b. L'obligation sous condition suspensive devient pure et simple à compter de la date de réalisation de l'événement
- c. Il est impossible de renoncer à une condition qui a défailli
- d. En cas de renonciation à une condition résolutoire, l'obligation s'éteint

30- Lorsqu'une condition suspensive est défailli

- a. celui dans l'intérêt duquel la condition a été formulée peut y renoncer
- b. l'obligation est réputé n'avoir jamais existé
- c. les actes accomplis en vertu du droit conditionnelle sont valables

31- Quelle est la sanction d'une condition potestative ?

- a. La nullité de la seule modalité
- b. La nullité de l'obligation toute entière

32- Il y a défaillance de la condition lorsque l'événement érigé en condition :

- a. Est frappé de nullité par le juge
- b. Est trop simple à être exécuté
- c. Est irréalisable

33- La prorogation, le renouvellement et la tacite reconduction sont appliqués si, et seulement si, on a stipulé :

- a. Un terme suspensif dans un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée
- b. Un terme extinctif dans un contrat à durée déterminée
- c. Une condition suspensive dans un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée
- d. Une condition résolutoire dans un contrat à durée déterminée

34- Qu'est-ce que la déchéance du terme ?

- a. C'est lorsque le terme est frappé de nullité
- b. C'est lorsque l'on provoque l'arrivée anticipée du paiement

- c. C'est lorsque le terme stipulé dans le contrat initial ne correspond plus à la situation actuelle

35- Lorsque le juge est saisi d'une demande de délai de grâce

- a. il ne doit tenir compte que de la situation du débiteur
- b. il peut reporter ou échelonner le paiement des sommes dues dans la limite de deux années
- c. il peut ordonner que les sommes correspondant aux échéances reporter porteront intérêts à un taux réduit

36- La cession de créance entraîne

- a. Cession des accessoires tels que les sûretés
- b. une obligation légale de garantie envers le cessionnaire
- c. Inopposabilité des exceptions inhérentes à la dette

37- L'opposabilité de la cession de créance au tiers a lieu :

- a. À la date de la connaissance de la cession de créance par le débiteur
- b. À la date de la cession de créance
- c. À la date de l'acceptation de la cession de créance au débiteur
- d. À la date de la signification de la cession de créance au débiteur

38- Le paiement est :

- a. Le fait de verser une somme d'argent ;
- b. Le fait d'exécuter une prestation ou la remise d'un bien ;
- c. Le fait de verser une somme d'argent, d'exécuter une prestation ou de remettre un bien.

39- La compensation est :

- a. Le fait d'éteindre à due concurrence des obligations réciproques entre deux personnes distinctes ;
- b. Le fait de réunir sur une même personne les qualités de débiteur et de créancier ;
- c. Le fait d'éteindre à due concurrence des obligations réciproques entre deux personnes, par l'intermédiaire d'un tiers réunissant les qualités de débiteur et de créancier de ces deux personnes.

40- La novation :

- a. S'opère lorsque le créancier et le débiteur conviennent de substituer une nouvelle obligation à l'ancienne laquelle est éteinte,
- b. de changer la cause de l'obligation ancien.
- c. L'indication faite par le débiteur d'une personne qui doit payer à sa place.